

Tchou et Talas; en échange, elle aurait eu en toute propriété les cinq tribus *Tou-lou*, c'est-à-dire la vallée de l'Ili et le nord du *T'ien chan*. Sur l'avis de *Kouo Yuen-tchen*, on déclina ces offres¹⁾.

Après avoir opposé une fin de non-recevoir aux ouvertures qui lui étaient faites, le gouvernement impérial ne parvint pas à imposer sa volonté. En vain envoya-t-il, en 700, un de ses généraux et *Hou-che-lo* ⑳ prendre Tokmak et tuer par trahison le chef d'une des tribus *Nou-che-pi*²⁾; ce succès ne fut pas suivi d'effets durables. De 701 à 704, *A-che-na Hoai-tao* ㉑ et *A-che-na Hien* ㉒ succédèrent à leurs pères *Hou-che-lo* ⑳ et *Yuen-k'ing* ㉓; mais ils n'eurent, comme eux, qu'une autorité nominale et vécurent le plus souvent à la cour de Chine.

Dans les dernières années du VII^e siècle, le pouvoir effectif chez les Turcs occidentaux fut exercé par *Ou-tche-le*, chef de cette tribu des Turgäch qui paraît avoir été la plus importante des cinq tribus *Tou-lou*. Il avait deux résidences, l'une à Tokmak, sur le territoire des *Nou-che-pi*, l'autre à *Kong-yue*, au nord de l'Ili, sur le territoire des *Tou-lou*³⁾. Cependant, de grands changements s'étaient produits à l'orient; les Turcs septentrionaux étaient enfin sortis de la longue période d'asservissement qui les avait politiquement annihilés. Un chef surnommé Koutlouk (l'Eltérés des inscriptions de Koscho Tsaidam) avait, de 682 à 691, reconstitué la nation turque des bords de l'Orkhon; son frère *Me-tch'ouo* (Kapagan kagan), qui lui succéda en 691⁴⁾, atteignit à un haut degré de puissance. Il n'eut pas de peine à ranger sous sa loi les Turcs occidentaux affaiblis par leurs divisions, et, en l'an 699, il confiait à son propre fils le gouvernement des Dix Tribus⁵⁾. Les Turgäch lui

1) Cf. p. 180—182.

2) *Tse tche t'ong kien*: année 700, 1^{er} mois: *Hou-che-lo* ⑳ fut nommé grand administrateur général de l'armée pacificatrice de l'ouest chargé de garder *Soei-che* (Tokmak); — 8^e mois: *A-si-ki Po-lou* 阿悉吉薄露 (c. à. d. *Po-lou*, chef de la tribu *A-si-ki* ou *A-si-kie*, première des cinq tribus *Nou-che-pi*) se révolta. On envoya le *tso kin-ou tsiang-kiun T'ien Yang-ming* et le *t'ien-tchong che-yu-che Fong Se-ye* le punir; l'armée arriva à *Soei-che* (Tokmak); *Po-lou*, de nuit, fit de force une trouée à côté de la ville et s'échappa; *Fong Se-ye*, à la tête de cavaliers, le poursuivit, mais fut battu. *T'ien Yang-ming* fit venir auprès de lui la multitude des gens de *Hou-che-lo* et attaqua cette ville; au bout de plus de dix jours il n'avait pu s'en emparer. Le neuvième mois, *Po-lou* feignit de se soumettre; *Fong Se-ye* l'attira auprès de lui et le décapita; on fit alors prisonniers les siens ».

3) Cf. p. 79, lignes 18—19.

4) Deuxième année *t'ien-cheou* = 691 (*Tse tche t'ong kien*, chap. CCXI, p. 9 v^o).

5) C'est exactement en l'année 699 que les Turcs septentrionaux s'annexèrent officiellement les Dix Tribus des Turcs occidentaux. « Cette année-là, dit le *Tse tche t'ong kien* (chap. CCVI, p. 11 v^o), le *Tou-kiue Me-tch'ouo* (Kapagan kagan) 突厥默啜 nomma son frère cadet, *Tou-si fou* (beg?) 咄悉匐, *chad 察* (cf. Hirth, *Nachworte* . . . , p. 47, ligne 6) de l'aile gauche, et *Me-kiu 默矩*, fils de *Kou-tou-lou* (Koutlouk) 骨篤祿, *chad* de l'aile droite; chacun d'eux fut à la tête de plus de vingt mille soldats. Son fils *Fou-kiu 匐俱*